

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS,

POUR LES ACTIVITES DE FABRICATION ET DE FACONNAGE DU VERRE ET DU CRISTAL (code risque 26.1EE)



Denis Lépée – président de la FFPV – Jérôme de La Vergnolle – président de la FCV

La FFPV et la FCV signe une Convention Nationale d'Objectifs (CNO) avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie . Cette convention couvre la période 2020 – 2024 et cible les mesures prioritaires suivantes :

- L'amélioration de l'ergonomie des postes de travail pour éviter l'apparition de troubles musculo squelettiques, de leur éclairage, et l'acquisition d'équipements destinés à limiter les manutentions manuelles ;
- L'acquisition d'équipements de manutentions évitant en particulier le risque de chutes ou de basculements accidentels de verre ou de pans de verre ;
- La sécurisation des lignes de production ;
- L'installation d'équipement visant à réduire le niveau d'empoussièrement et à éviter la projection accidentelle de poussières ou débris de verre ;
- L'accueil des nouveaux et la formation des accueillants ;
- La formation aux risques cités au 242, en l'intégrant dans les programmes de formation continue ;
- Le financement d'études et l'installation (ou rénovation) de dispositifs permettant la réduction de l'exposition aux risques chimiques ou à des agents Cancérogènes Mutagènes ou Reprotoxiques ;
- L'amélioration des flux de circulations (éclairage, sol, visibilité, obstacles) ;
- L'installation d'équipements destinés à limiter l'exposition au bruit et aux vibrations.

La FFPV a pris en compte de longue date, la prévention des risques professionnels dans sa politique et poursuit ainsi son engagement et son action de communication auprès des entreprises du secteur.

Informations pratiques, préparation des dossiers et obtention des subventions :

- Les entreprises peuvent consulter la convention, les annexes relatives au code risque 26.1EE , les modalités d'application sur le site : [cliquez ici](#)
- Les responsables sont invités à se rapprocher de leur CARSAT de rattachement : [cliquez ici](#)



La FFPV regroupe les adhérents de ses membres actifs, l'UDTVP et l'UDIVP, et a pour mission le suivi de la convention collective de la miroiterie transformation et négoce du verre, le suivi des travaux de la commission sociale, le développement des actions de promotion des métiers.

Membres actifs



Contact presse

Nathalie Ramon

ramon@ffpv.org

01 88 61 00 64 . 06 88 53 80 82